

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	34
VOTANTS	44

**CONVOCATION**

Datée	Du 27/06/25
Affichée	le 27/06/25

**OBJET**

<b>Modification du règlement du service public d'assainissement collectif</b>
---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 03 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt-sept juin 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur MARIE Daniel a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Véronique HELLEUX, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Christine LEBRETON  
Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSÉLIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Guy MARTEL  
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Philippe RONDEL  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER

**Représentés :** Sylvie MOLERO représenté par Christophe CHEBASSIER  
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Charlène RENARD, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIED, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER

**Absents :** Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUTL, François HUREL, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250703-2025-07-03-164-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Monsieur Brizard, vice-président à l'environnement expose aux membres du conseil que le règlement de service public d'assainissement collectif a pour objectif de définir les relations entre la collectivité et les usagers, en fixant les droits et obligations de chacun.

Le règlement en vigueur a été approuvé par délibération du 15 avril 2021 et est entré en application le 1er mai 2021.

La gestion du service de l'assainissement collectif a été harmonisée sur l'ensemble du territoire et confiée dans le cadre d'une délégation de service public à Eaux de Normandie depuis le 1er juillet 2024.

Les modifications proposées ont pour objectif d'adapter le règlement aux évolutions du mode de fonctionnement du service d'assainissement collectif :

- Les règles précisant les contrôles obligatoires en cas de transaction immobilière ainsi que le déroulement des travaux en cas de nouveau raccordement sont décrites au chapitre 2.
- Les engagements de l'exploitant sont également précisés à l'article 3.

La commission environnement s'est réunie le 18 juin 2025 et a émis un avis favorable au projet de règlement tel qu'annexé.

- Vu la délibération n° 2021-04-15-105 du conseil communautaire en date du 15 avril 2021 adoptant le règlement du service public d'assainissement collectif,
- Considérant qu'un mode de gestion unique a été mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la CDC des Pays de l'Aigle au 01 juillet 2024.
- Considérant l'avis favorable de la commission environnement lors de l'examen du projet de règlement du service public d'assainissement collectif en date du 18 juin 2025,

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le règlement du service public d'assainissement collectif ci- annexé, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle,
- **DIT** qu'il se substitue au règlement existant à compter du 1er août 2025.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250703-2025-07-03-164-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 10 JUIL. 2025  
Publié en ligne le 10 JUIL. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250703-2025-07-03-164-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025